

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 11

Artikel: Après lè vôtès
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

disposition d'amour pleine de sincérité et de confiance.

Telle est la tendance du cœur de l'homme que, dans toutes les passions qu'il éprouve, il ne saurait jamais s'affranchir d'une sorte de superstition. L'amant est curieux, inquiet, il veut pénétrer l'avenir, pour lui arracher le secret de sa destinée. Il rattache ses craintes et ses espérances à toutes les pratiques mystérieuses que son imagination lui fait croire capables de changer la volonté du sort et de la disposer en sa faveur. Il veut trouver dans tous les objets de la nature des assurances contre les craintes dont il est assiégié. Il les interroge sur les sentiments de celle qu'il adore. Les fleurs, qui lui présentent son image, lui paraissent surtout propres à révéler l'oracle de l'amour. Lorsqu'il va rêvant dans la prairie, il cueille une marguerite, il en arrache les pétales l'un après l'autre, en disant tour à tour : « M'aime-t-elle ? — pas du tout, — un peu, — beaucoup, — passionnément, » dans la persuasion que ce qu'il tient à savoir lui sera dit par celui de ces mots qui coïncidera avec la chute du dernier pétalement. Si ce mot est *pas du tout*, il gémit, il se désespère; si c'est *passionnément*, il s'enivre de joie, il se croit destiné à la suprême félicité, car la marguerite est trop *franche* pour le tromper.

Les amoureux villageois emploient aussi la plante appelée vulgairement pisseinlit ou dent-de-lion, pour savoir s'ils sont aimés. Ils soufflent fortement sur les aigrettes duveteuses de cette plante, et, s'ils les font toutes envoler d'un seul coup, c'est un signe certain qu'ils ont inspiré un véritable amour.

Les langues en Suisse.

A la langue *allemande* appartiennent 14 cantons en entier et quelques autres en partie.

A la langue *française*, 3 cantons en entier, Vaud, Genève, Neuchâtel, et 3 autres en partie, Fribourg, Berne et Valais.

A la langue *italienne*, le canton du Tessin et une partie des Grisons. Il y a cependant dans le canton du Tessin une commune allemande, celle de Bosco.

A la langue *romanche* appartient une partie du canton des Grisons (118 communes). Ce canton parle trois langues, le romanche, l'allemand et l'italien.

Il résulte de cet état de choses, qu'on reconnaît en Suisse trois langues comme jouissant des mêmes droits. L'article 116 de la Constitution fédérale porte : « Les trois principales langues parlées en Suisse, l'allemand, le français et l'italien, sont *langues nationales* de la Confédération. » Dans les délibérations de l'Assemblée fédérale, du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral, d'ordinaire chaque orateur parle dans sa propre langue; mais, dans l'Assemblée fédérale, les propositions sont traduites en allemand et en français par un traducteur officiel; il est aussi d'usage, dans toutes les

affaires importantes, de nommer un rapporteur allemand et un rapporteur français. La correspondance officielle a lieu également dans les trois langues. En revanche, on n'a qu'exceptionnellement égard à la langue romanche; ainsi on a fait traduire en romanche la Constitution révisée.

L'industrie parisienne vient de résoudre un problème depuis longtemps médité, celui d'habiller la femme à bon marché. Bien des maris, sans doute, applaudiront des deux mains à ce nouveau progrès. En annonçant leurs articles d'été, les Grands Magasins du Louvre, de Paris, offrent une toilette de femme élégante pour *vingt-quatre francs six sous*.

En effet, une femme peut y trouver :

Une chemise de madapolam	Fr. 1 75
Un jupon blanc	» 2 85
Des pantalons à	» 1 60
Un corset	» 3 90
Des bas	» 0 75
Un col-chemisette	» 0 70
Des manchettes	» 0 75
Une robe toute faite	» 4 90
Des gants, la paire	» 0 35
Un mouchoir de batiste pur fil . . .	» 0 40
Des souliers mode-chevreau glacé . .	» 4 90
Un chapeau à rubans de satin	» 1 45

Total Fr. 24 30

Ce total incroyable sera encore réduit si l'acquérueuse veut confectionner sa robe elle-même, en choisissant dans des monceaux de charmantes étoffes à 35 cent. le mètre. La robe revient alors à 3 fr. 50 et sa toilette complète lui aura coûté *vingt-deux francs quatre-vingt dix centimes*.

Après le vote.

— Eh ! m'einlévine se n'est pas l'ami Abran !... Serviteu ! Abran, coumeint va-te ?

— Eh bin, va tot plian, tot plian, Sami, grand-maci, et vo ?

— Ho ! va prâo bin, Diu sâi bénî.

— On lo vâi, kâ vo z'êtes adé asse vi qu'on pesson et asse dégourdi que n'étairu.

— On sè mantint; mâ tot parâi n'est pequa lo teimps iô ne passâvi l'écoula, quand n'allâvi dansi pè Bîmant qu'on retracivè avau ein 35 menutès po l'appet.

— Ah ! ma fâi, on pâo pas adé étrè dzouveno.

— A propou, Abran, âi-vo bin votâ demeindze passâ; quoui âi-vo fé conseiller ?

— Eh bin, n'ein renomâ noutron syndiquo.

— Dè quin parti est-te ?

— Coumeint, dè quin parti ! l'est dâo parti dâi bons Vaudois.

— Mâ n'est pas on parti, cein. Est-te démocrate âo bin libérau ?

— Ma fâi, ne sé pas cein que vo volliâi dere; dein ti lè cas n'est pas dè cliâo libérau que vol-

liont tsandzi la religion et qu'ont dza fé aboli lo eatimo.

— N'est pas dè cein que vo parlo, mon pourro ami, vo démando se l'est grippiou ào bin ristou ?

— Oh ! oh !... Eh bin, na, que ne l'est pas. Noutron syndiquo, on grippiou ! on rodzo ! ion dè cllião communistes que vollont tot partadzi ! oh ! bin vâi ; on bravo homo dinsè, que ne farâi pas too de n'einbottâ dè clliousin. Na, na, que n'est pas dè cllia sorta dè dzeins. Et on ristou ! ah ! l'est bouna clliaque ! on ristou ! dè cllião gaillâ que vollont tot por leu et que voudriont férè reveni lo temps dâo dimiâo, et que mèpresont lo pourro peuple. Eh ! bravo syndiquo, cein que diablio on peinsè dè tè ! Oh ! que na, que n'est pas on ristou ; n'ia qu'à l'outrè tsantâ, quand l'a bu, na gotta : *ah ! ça ira, ça ira, ça ira, ça ira*,.....

— Adon, se n'est ni d'on parti, ni dè l'autro, l'est don on mitou.

— Coumeint, on mi-fou ! lo veni pas einsurtâ.

— Ne dio pas mi-fou, dio mitou, taborniô que vo z'êtes.

— N'est pas plie matou que vo, tsancro dè guieusâ ; que ne vo dâivo rein, ouûdè-vo. Por no, ne sein dâi bons Vaudois, et pi vouaïque. Ne sein pas coumeint pè Lozena, iô l'ont déguelhi dâi brâvo conseillers qu'aviont accoutemâ d'allâ pè cé grand conset, et porquiet ? po lâi mettrè à lâo pliace dè cllião que lâo diont dâi radicau, que l'est tot bounaïment dâi grippiou, que c'est portant 'na guieuséri. Et à Vevâi, iô l'ont assebin fé l'affront à dâi crâno citoyeins, po no férè gouvernâ pè cllião libérau, que ne sont que lè ristou dâi z'autro iadzo, que no vont remettre la ceinsa et la dîma. Tot cein c'est dè l'abominachon ! Et se vo z'êtes rodzo, ào bin mômier, grand bin vo fassè ! por no, ne volent restâ dâi bons Vaudois et votâ por noutron syndiquo, po cein que l'est on crâno citoyein ; et, ora, ne m'imbétâ pas mé. A la revoyance.

Le colonel D... est un vieux militaire qui déteste les pékins qui font les mirliflors.

L'autre jour, en prenant le train pour une station voisine de Paris, il cherchait vainement le compartiment des fumeurs, — que, par parenthèse, on oublie fort souvent. Il avise enfin un wagon où s'étale un de ces jeunes gens qui trouvent « très chic » de porter la chemise décolletée jusqu'au milieu de la poitrine, avec une cravate d'un tendre très rosé.

Le colonel claque la portière et s'éloigne en murmurant :

Pardon ! wagon des dames seules !

Une dame qui vient de perdre une somme assez ronde dans la dernière crise, peste chaque jour contre les financiers qui l'ont mal conseillée. « Je serai maintenant forcée, disait-elle l'autre jour, de restreindre mes dépenses pour le bon plaisir de ces messieurs. Ainsi, nous prenions le café tous les jours avec mon mari, mais, dès aujourd'hui, je serai dans l'obligation de lui supprimer le sien. »

Orgueil national. — Un Parisien parle des frères Siamois avec un Marseillais. « Vous vantez toujours les curiosités de Paris ; mais nous aussi, à Marseille, nous avons eu des Siamois attachés comme ça... seulement ils n'étaient pas frères. »

Une grosse dame à lunettes monte dans un compartiment de seconde avec un panier. Une fois le train en marche, le panier ne tarde pas à s'agiter et il en sort des aboiements plaintifs. Aussitôt, essais infructueux de la voyageuse pour calmer son chien. Et le dialogue suivant s'échange entre le panier et la dame à lunettes :

— Tais-toi, Azor !

— Ouââ ! ouââ.

— Fi que c'est laid, hou ! hou !

— Ouââ ! ouââ.

— Oh ! le vilain, hou ! hou !

— Sapristi ! madame, s'écrie un voyageur crispé, au moins n'aboyez pas tous les deux à la fois.

Un domestique, sortant de chez un célibataire, se présente dans une maison pour y entrer en service.

— Est-ce que je puis aller aux renseignements. chez votre ancien maître ? demande la bourgeoise

Le domestique, du ton le plus pénétré :

— Oh ! pas en ce moment-ci, madame... il vient de mourir.

Un charlatan ambulant se présente chez le syndic d'une de nos petites villes, pour lui demander la permission de débiter son élixir sur la place.

Le syndic hésite : « Ça ne peut-il pas faire de mal aux gens, ce que vous vendez là ?

— Oh ! pas le moins du monde.

— C'est qu'on a vu souvent débiter comme ça des substances dangereuses, et.....

— Tenez, monsieur le syndic, je peux bien vous le dire, mon élixir est tout simplement de l'eau claire colorée avec un peu de framboise.

— A la bonne heure ! Je vous accorde la permission.

AVIS — Nous commençons à prendre nos remboursements et prions nos abonnés de leur faire bon accueil. — Nous rappelons que chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée d'un timbre-poste de 20 centimes.

THÉÂTRE. — Dimanche, 19 mars :

Les mystères de Paris,
drame en 5 actes et 9 tableaux, par MM. Dinaux et Eugène Sue.

Bureaux à 7 1/2 h. — Rideau à 7 3/4 heures.

Papeterie L. MONNET

Rue Pépinet, 3, Lausanne.

On se charge de fournir les enveloppes pour les élections, à des prix très modérés.

L. MONNET.

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & C°